



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
30 mai 2018
Français
Original : anglais

Bureau de l'Assemblée générale

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 décembre 2017, à 10 heures

Président : M. Lajčák (Président de l'Assemblée générale) (Slovaquie)

Sommaire

Organisation de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
(suite)

Échange de vues et définition des prochaines étapes visant à combler les lacunes et à éliminer les doubles emplois qu'il y aurait dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la résolution 71/323 de l'Assemblée

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-07028 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)

Échange de vues et définition des prochaines étapes visant à combler les lacunes et à éliminer les doubles emplois qu'il y aurait dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la résolution 71/323 de l'Assemblée

1. **Le Président** rappelle la résolution 71/323 de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux, en particulier les paragraphes 28 et 30 concernant la nécessité d'accroître les synergies et la cohérence et de réduire les chevauchements entre les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée et celles dont sont saisis le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, dans laquelle l'Assemblée l'avait prié de mener à bien cette tâche en consultation avec tous les États Membres et la Présidence du Conseil. Dans le cadre de réunions régulières, il s'est entretenu avec la Présidente du Conseil de l'alignement des programmes de travail, afin d'assurer une étroite coordination entre les deux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies. À cette séance, il souhaiterait entendre les vues des États Membres sur la façon de faire avancer le processus.

2. À la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale a insisté, dans sa résolution 69/321, sur la nécessité d'éviter le chevauchement de son ordre du jour. Avec l'assistance des présidents des Première, Deuxième et Troisième Commissions et de la Présidence du Conseil économique et social, le Représentant permanent de la Colombie a mené des travaux ayant abouti à l'élaboration d'un rapport sur l'alignement stratégique des futures sessions de l'Assemblée sur le Programme 2030. Ces travaux se sont poursuivis à la soixante et onzième session, sous la direction des Représentants permanents de l'Argentine et de l'Australie, et ont donné lieu à des recommandations qui ont été prises en compte dans la résolution 71/323 de l'Assemblée.

3. Les précédentes consultations ont montré que la majorité des États Membres estimaient que les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée et celles dont étaient saisis le Conseil et ses organes subsidiaires pourraient mieux se compléter et auraient une portée

plus large si elles reflétaient la structure et l'esprit du Programme 2030. Cependant, il est difficile de trouver un consensus sur la méthode à adopter pour progresser vers la réalisation de cet objectif. Il faut faire évoluer le discours concernant le processus et le climat dans laquelle il s'inscrit afin de renforcer la confiance entre les États Membres et d'accomplir les progrès nécessaires. Le Président continuera de travailler en étroite collaboration avec la Présidence du Conseil et les présidents des grandes commissions, en particulier ceux des Deuxième et Troisième Commissions, ainsi qu'avec les membres du Bureau, afin de s'acquitter de son mandat consistant à mettre en phase les programmes. Il faut également prendre en compte les travaux menés actuellement dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de l'examen du Conseil économique et social. Il est primordial que tous les facilitateurs, le Secrétariat et la Présidence du Conseil travaillent en coordination étroite si l'on veut répondre aux attentes des États Membres.

4. Le Président a l'intention de nommer deux facilitateurs pour superviser le processus. Ils seront chargés de mener des consultations avec les membres du Bureau et, de manière plus générale, avec ceux de l'Assemblée générale. Ils devront également se concerter avec la Présidence du Conseil et les présidents des grandes commissions concernées. Ils donneront aux États Membres l'occasion de présenter leurs vues dans un cadre ouvert et transparent, sans exclusive, en s'appuyant sur les travaux menés lors des sessions précédentes, et en tenant compte de toutes les autres contributions qu'ils jugeraient importantes pour la réussite de leur entreprise. Le Président souhaiterait entendre les avis et les observations des membres concernant le processus et la voie qu'il propose de suivre.

5. Le Président considère qu'au vu de l'importance de la question pour tous les États Membres, il n'y aura pas d'objection à ce que les non-membres qui le souhaitent participent au débat qui y est consacré et prennent la parole devant le Bureau.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M^{me} Eckels-Currie** (États-Unis d'Amérique) dit qu'elle se réjouit de la tenue d'une réunion sur une question qui revêt une grande importance pour sa délégation : les dysfonctionnements du système des Nations Unies liés aux doubles emplois et aux chevauchements. Sa délégation a demandé que le nombre des rapports, des conférences et des négociations soit réduit de 50 %. À eux seuls, les économies réalisées sur les voyages, les dépenses de personnel et les coûts de publication et de traduction

permettraient de dégager plusieurs millions de dollars qui serviraient à financer de nouvelles initiatives visant à répondre aux besoins en matière d'aide humanitaire et de développement. À la session en cours, la délégation des États-Unis d'Amérique a pris la décision draconienne de se désengager de 28 des 42 projets de résolution présentés devant la Deuxième Commission, ayant constaté que les mêmes questions litigieuses sans rapport avec le développement étaient sans cesse soulevées.

8. La délégation des États-Unis d'Amérique appuie les efforts de réforme qui permettraient de mieux répartir les ressources limitées entre les différents organismes du système. Il est nécessaire de restructurer le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales, de réduire les effectifs et d'établir des mandats clairs permettant de faire avancer les objectifs des Nations Unies. Il faut véritablement coordonner les travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour éliminer de leurs programmes les redondances et les chevauchements, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Au sein des institutions, fonds et programmes, l'état des lieux qui a été convenu dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devrait permettre de repérer et de réduire les doubles emplois et les chevauchements dans les programmes, et de réaliser des gains d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes au niveau des pays.

9. La délégation des États-Unis d'Amérique n'est pas favorable à la fusion des conseils d'administration des organismes des Nations Unies. S'il est encourageant que le Secrétaire général envisage de renforcer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, la fusion des conseils d'administration n'est pas la bonne solution et ne ferait qu'affaiblir la transparence et l'application du principe de responsabilité. Une fusion aurait également pour effet de diminuer la capacité de chaque organisme de mobiliser ses propres donateurs et partenaires, qui poursuivent des objectifs précis en matière de développement et d'aide humanitaire. On pourrait apporter une solution aux problèmes de cohérence et de chevauchements sans nuire à l'efficacité des conseils d'administration, y compris en enrichissant le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social et en renforçant et en clarifiant le rôle des réunions conjointes des conseils d'administration.

10. Les ressources étant limitées face au nombre croissant de problèmes de développement et de crises humanitaires, l'ONU ne peut pas se permettre d'allouer des ressources à des activités ne donnant que peu ou pas

de résultats. Les conférences, les rapports et les négociations, qui donnent lieu à nombre de chevauchement et de redondances, se sont multipliés à tel point qu'ils ont perdu toute efficacité et toute utilité. Les États Membres ont le pouvoir et la responsabilité de réformer l'Organisation en réduisant les doubles emplois et les chevauchements, et il est temps de s'atteler à cette tâche.

11. **M^{me} Gueguen** (France) dit que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable sont au cœur de l'action menée par l'Organisation. Aligner les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le Programme 2030 est donc justifié et par ailleurs conforme à l'objectif consistant à simplifier le système des Nations Unies pour le développement et à en améliorer l'efficacité et la coordination. Les premières mesures décrites par le Président ont permis de révéler des lacunes et des doubles emplois dans les travaux des grandes commissions, notamment en ce qui concerne les travaux du Conseil économique et social. Si les États Membres doivent réfléchir aux moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité des travaux menés au Siège, leur priorité doit être de continuer à améliorer les résultats obtenus par l'Organisation sur le terrain et de réaliser les objectifs de développement durable conformément au Programme 2030. La délégation française soutiendra l'action menée par le Président et les facilitateurs qui auront été nommés.

12. **M. Hilale** (Maroc) dit que le Programme 2030 sera un document fondamental pour le développement des pays pendant plusieurs décennies. Il est essentiel de mettre les programmes en phase afin d'éviter les doubles emplois et la perte de temps et d'énergie. L'efficacité de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires ne réside pas dans la multiplication des résolutions, des rapports et des débats, mais se manifeste dans l'action et l'obtention de résultats grâce au consensus, à la collaboration et à l'atténuation des différences entre les États Membres.

13. Le Secrétaire général a entrepris une réforme des piliers de l'action de l'Organisation ; les États Membres doivent également adapter leurs méthodes et leurs programmes de travail. Ils doivent se demander pourquoi il n'y a jamais eu autant de rapports, de résolutions et de débats, pour une efficacité moindre. Commencé il y a deux ans, le processus d'alignement n'a encore donné aucun résultat. Son objectif n'est pas d'affaiblir mais de renforcer le programme de travail de l'Assemblée, afin de mettre en œuvre les principaux documents et résolutions adoptés par les États Membres. La délégation marocaine appuie donc les efforts menés par le Président et son intention de

nommer deux facilitateurs. L'orateur espère qu'ils prendront les mesures courageuses qui s'imposent, car au XXI^e siècle, l'Organisation ne peut plus continuer à travailler comme elle le faisait au cours des décennies précédentes.

14. Les États Membres ont l'obligation et la capacité de réformer l'Organisation et ses organismes, ses objectifs et ses structures. Ils doivent trouver un langage et une méthode qui leur permette de remédier aux erreurs, aux lacunes et aux chevauchements. Les délégations doivent faire preuve de responsabilité et de souplesse et afficher une volonté de réforme, et prendre des décisions courageuses à cet effet. Les réformes lancées par le Secrétaire général ne pourront aboutir qu'à condition que les États Membres revoient également l'organisation des travaux de l'Assemblée générale, notamment en réalisant l'alignement des programmes.

15. **M^{me} Raviлова-Borovik** (Fédération de Russie) dit que le processus actuel n'est pas le premier du genre. Une procédure d'examen lancée à la suite du Sommet mondial de 2005 n'avait rien donné car la plupart des États Membres n'avaient pas souhaité procéder à l'analyse des mandats ou des programmes. La délégation russe doute qu'un consensus puisse être atteint dans le cadre du processus actuel. S'il est important de prendre en compte le Programme 2030 dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, cette dernière se doit d'examiner toute question présentant un intérêt pour les États Membres, que cette question soit ou non portée à l'examen d'un autre organe de l'ONU, y compris le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires. La dynamique de revitalisation a été lancée depuis de nombreuses années, avec pour objectif de donner à l'Assemblée générale la pleine autorité pour prendre des décisions cruciales. Il ne serait pas souhaitable qu'à l'issue du processus actuel, des questions soumises à l'examen de l'Assemblée soient transférées à d'autres organes dans le but d'éviter les doubles emplois.

16. L'Assemblée devrait également envisager la possibilité d'examiner des aspects isolés du Programme 2030 au titre de points déjà inscrits à l'ordre du jour, y compris dans le cadre des grandes commissions. Le problème principal n'est pas le chevauchement des travaux, mais le manque d'organisation des délégations elles-mêmes. Par exemple, les questions controversées relatives aux droits de l'homme sur lesquelles la Troisième Commission n'a pas atteint de consensus sont souvent soumises à la Deuxième Commission, dont le mandat ne prévoit pas qu'elle examine ce type de questions. Les chevauchements seraient éliminés si les délégations abordaient leurs travaux concernant les

projets de résolution de manière plus responsable et respectaient les mandats des différentes commissions.

17. Même lorsque l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sont saisis des mêmes questions, ils ont des fonctions et des mandats différents. L'Assemblée définit les principales directives, tandis que le Conseil est chargé de coordonner les travaux de l'Organisation dans le domaine du développement et de prendre les décisions relevant du domaine opérationnel. Transférer au Conseil une partie des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée signifierait en outre confier au Conseil la responsabilité de définir les grandes orientations, tâche qui incombe à l'Assemblée. Même lorsque les questions inscrites à l'ordre du jour des deux organes portent le même intitulé, cela ne veut pas dire que leurs résolutions et leurs décisions font double emploi.

18. Le renforcement du Conseil économique et social est en cours d'examen et devrait être mené à bien, conformément au mandat énoncé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/1. Il ne serait pas souhaitable d'inclure les travaux du Conseil dans le processus d'alignement sur le Programme 2030 avant que les États Membres aient pris une décision concernant l'examen conduit en application de la résolution susmentionnée. En outre, la délégation russe considère avec inquiétude les propositions visant à réexaminer le débat de haut niveau du Conseil sous prétexte qu'il ferait double emploi avec le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est disposée à examiner des propositions constructives sur les moyens d'améliorer les modalités du débat de haut niveau, mais d'un point de vue institutionnel, on ne peut pas assimiler le débat au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dont la structure et les modalités de fonctionnement ont été définies dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale.

19. En ce qui concerne les idées exprimées concernant la réforme du Département des affaires économiques et sociales, **M^{me} Raviлова-Borovik** note que le Comité du programme et de la coordination est l'instance appropriée pour examiner les dépenses et les programmes. Sa délégation s'oppose à ce que l'alignement des travaux sur le Programme 2030 devienne un processus d'ensemble qui englobe toutes les questions que l'Assemblée examine actuellement. Elle se félicite que le Président se propose de nommer des facilitateurs pour le processus de consultation. L'oratrice espère que les consultations seront véritablement ouvertes à tous et transparentes, et les débats enrichissants. Le processus ne devrait pas partir de zéro mais s'appuyer sur tous les accords

précédemment conclus par l'Assemblée concernant le Conseil, le Département et le Programme 2030.

20. Si le Programme 2030 est un document essentiel, les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui leur sont associées n'englobent pas tous les problèmes que connaissent les pays du monde entier. Les États Membres avaient compris que, dans le cadre du consensus atteint sur le Programme, les organismes œuvrant en faveur du développement, et le système des Nations Unies dans son ensemble, leur fourniraient également une assistance pour relever tous ces autres défis. Décider maintenant que les travaux de l'ONU porteraient uniquement sur les activités visées par le Programme 2030 irait à l'encontre de ce consensus.

21. **M. Djani** (Indonésie) dit que sa délégation appuie les efforts du Président et souscrit à de nombreuses observations faites par le représentant du Maroc. On pourrait traiter d'un point de vue technique certaines questions ne nécessitant pas un examen approfondi en procédant simplement par regroupement : par exemple, à la soixante et onzième session, la Deuxième Commission a regroupé plusieurs projets de résolution sur le tourisme. Dans certains cas, il est difficile d'aborder des questions de fond en raison des individualités et de la possibilité que de nouveaux enjeux et problèmes soient soulevés et que des questions déjà traitées soient rouvertes. Par ailleurs, de nouveaux points sont inscrits à l'ordre du jour chaque année.

22. Le plus important est de veiller à ce que toutes les cibles associées aux objectifs de développement durable soient examinées. L'alignement des programmes de travail permet non seulement de réaliser des gains d'efficacité et des économies, mais aussi de garantir la prise en compte des décisions antérieures et de toute question nécessitant un examen ou une action. On dispose déjà de la documentation de base pour la mise en œuvre du processus, le Conseil économique et social ayant procédé à un état des lieux sous la direction de la délégation colombienne. En définitive, il s'agit de déterminer si les États Membres souhaitent agir maintenant ou laisser la prochaine génération de diplomates continuer à travailler avec des dizaines de nouveaux points à l'ordre du jour.

23. Pour atteindre cet objectif, outre la nomination de facilitateurs, la solution serait d'utiliser pleinement le potentiel du Bureau, qui compte parmi ses membres un large éventail d'États Membres et représente toutes les grandes commissions ainsi que le Conseil économique et social. Le présent débat pourrait offrir l'occasion de soumettre au Bureau une nouvelle proposition appelant un débat et une décision. Toute amélioration réalisée dans le cadre du processus d'alignement serait la

bienvenue. Il est temps d'aller de l'avant. C'est pourquoi la délégation indonésienne soutient sans réserve le Président.

24. **M. Xu Zhongsheng** (Chine) fait observer que l'enjeu principal est d'accroître les ressources de base consacrées au système de développement et de réduire les fonds préaffectés afin que l'Organisation puisse aider tous les pays à poursuivre la voie qu'ils auront choisie et à réaliser leur plan national pour la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, les travaux de l'Assemblée et du Conseil devraient servir à opérer la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. Les objectifs de développement durable devraient viser principalement à éliminer la pauvreté, afin que les pays en développement bénéficient du processus dans son ensemble.

25. Il faut renforcer le rôle du Département des affaires économiques et sociales – seul département du Secrétariat dont le mandat couvre le développement économique et social – et faire porter ses travaux sur l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, ce qui en ferait un pôle pour la mise en œuvre du Programme 2030.

26. Sachant que les mandats de l'Assemblée et du Conseil ont été énoncés dans la Charte des Nations Unies, toute amélioration apportée aux travaux de ces organes doit respecter les dispositions de la Charte. L'orateur a pris note des mesures présentées par le Président et s'est dit prêt à lui apporter sa collaboration en ce qui concerne sa proposition consistant à nommer deux facilitateurs pour coordonner ces importants travaux.

27. **M. Allen** (Royaume-Uni) dit que sa délégation souhaite que les travaux de l'Assemblée continuent d'être alignés sur le Programme 2030 et se félicite que le Président ait décidé de porter la question devant le Bureau. Il estime, comme le représentant de l'Indonésie, que le Bureau pourrait jouer un rôle utile en montrant la voie à suivre pour traiter des questions transversales telles que celle actuellement à l'examen. L'objectif n'est pas de procéder à une réduction des coûts, mais de faire preuve d'une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs de développement durable.

28. La représentante de la Fédération de Russie a eu raison de rappeler que les précédentes réformes avaient échoué. Même si les mesures prises par le passé pour simplifier l'ordre du jour n'ont pas été couronnées de succès, ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de nouveau. Cependant, il convient d'examiner les raisons de cet échec et de rassurer les États Membres sur le fait que toutes les questions seraient pleinement et dûment

examinées. Depuis l'adoption du Programme 2030, aucun des efforts déployés dans d'autres instances pour recentrer le programme de travail de l'Assemblée ne s'est traduit par des actions énergiques et concrètes à la hauteur de l'ambition du Programme et du processus de réforme. La plupart de ces efforts étaient uniquement axés sur les lacunes et n'avaient pas permis de régler l'importante question des chevauchements. Il est nécessaire de mieux comprendre le rôle que chacun joue dans l'exécution des mandats relatifs au développement, et de recenser les domaines dans lesquels l'Organisation apporte une valeur ajoutée et ceux dans lesquels il existe des chevauchements, car les fonds consacrés à des activités faisant double emploi pourraient servir à financer la réalisation des objectifs de développement durable sur le terrain.

29. Si le chevauchement de travaux est acceptable dans le cadre de certaines questions transversales, telles que l'égalité des sexes, la rationalisation et l'élimination des doubles emplois ou des procédures inefficaces dans d'autres domaines permettraient de mobiliser des ressources pour combler les lacunes dans la conduite de certaines activités, notamment celles liées à l'énergie et à l'eau. Avant d'entreprendre des activités supplémentaires, l'Organisation doit d'abord déterminer quelles sont les autres entités qui travaillent déjà dans le domaine visé. Si elle ne peut pas tout faire partout, elle peut jouer un rôle moteur et veiller à ce que les lacunes soient comblées une fois recensées. Par exemple, elle pourrait mobiliser des partenaires et diriger leurs travaux plutôt que d'entreprendre de nouvelles activités.

30. L'orateur partage l'opinion du représentant de la Chine, selon laquelle le Département des affaires économiques et sociales devrait servir de pôle pour la réalisation des objectifs de développement durable, et espère recevoir des informations concernant la réforme du Département. Il se félicite que le Président se propose de nommer des facilitateurs dans le cadre du processus d'alignement. Le Bureau devrait être chargé de l'avancement de cette question, les efforts menés par d'autres instances n'ayant pas été concluants jusqu'ici.

31. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit qu'aux yeux de sa délégation, il est extrêmement important que l'ensemble des 17 objectifs de développement durable soient réalisés de manière équilibrée, l'accent étant mis sur les activités menées sur le terrain. Le débat en cours permettra aux États Membres d'examiner les moyens de mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 sans compromettre l'exécution d'autres mandats. Il ne faut pas se focaliser sur les réductions de personnel ou les coupes budgétaires mais plutôt chercher à optimiser l'utilisation des ressources et veiller à ce qu'elles soient

consacrées à la mise en œuvre intégrale du Programme 2030.

32. Le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684-E/2018/7), établi conformément aux mandats énoncés dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, contient d'excellentes recommandations qui pourraient être prises en compte dans les travaux du Comité et qui permettraient à l'ONU de mieux exécuter le Programme 2030, notamment en évitant les chevauchements entre les mandats et les activités. La délégation guatémaltèque se félicite que le Président ait l'intention de nommer des facilitateurs et s'engage à soutenir ses efforts.

33. Le **Président** remercie les délégations d'avoir partagé leurs vues. Il dit que le débat a permis de fournir des orientations utiles pour les prochaines étapes de la mise en œuvre de la résolution 71/323 de l'Assemblée générale et les futurs travaux de celle-ci. Après avoir écouté attentivement les délibérations, il considère qu'il a pour mandat de nommer deux facilitateurs afin de superviser le processus, et il ne tardera pas à communiquer aux États Membres le nom des personnes nommées.

34. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 55.